

Le 16 décembre **DEUX MILLE VINGT ET UN**, à vingt heures, Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace aux Mille Fleurs de Missillac, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOGAN, Président.

Convocation : 10 décembre 2021

Nombre de membres :

En exercice :	42
Convoqués :	42
Présents :	35
Procurations :	06
Absents :	01

Ont répondu à l'appel :

<u>Crossac :</u>	M. Olivier FONTENEAU Mmes Marie-Anne PIED, Laurette LEMESTRE
<u>Drefféac :</u>	MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU Mme Valérie LAMACQ
<u>Guenrouët :</u>	MM. Frédéric MILLET, Teddy LE SOLLIEC, Sylvain ROBERT Mme Véronique PATE-PONDAVEN
<u>Missillac :</u>	MM. Jean-Louis MOGAN, Didier BROUSSARD, Jean-François VIGNARD Mmes Audrey CHATAL, Caroline GERGAUD, Claudine GUILLET
<u>Pont-Château :</u>	MM. Stéphane POILVÉ, Philippe ROUAUD, Stéphane MEREL, Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Sylvie FUSELLIER, Eliane RENAUT, CRAND Françoise
<u>St Gildas des Bois :</u>	MM. Jean-François LEGRAND, François ROUSSEAU, Mmes Dominique FRASLIN, Patricia ROY
<u>Ste Anne sur Brivet :</u>	MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN Mme Nadine COUERON
<u>Ste Reine de Bretagne :</u>	MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD
<u>Sévérac :</u>	M. Didier PECOT Mme Emilie TRANCHANT

Absents :

M. Olivier DEMARTY	donne procuration à	M. Olivier FONTENEAU	pour voter en son nom
M. Raphaël CONDÉ-JIMENEZ	donne procuration à	M. Philippe ROUAUD	pour voter en son nom
Mme Muriel MAHÉ	donne procuration à	Mme Sylvie MORAND	pour voter en son nom
M. Erwan TANNEAU	donne procuration à	M. Stéphane POILVÉ	pour voter en son nom
M. Jean-Philippe BONOUVRIER	donne procuration à	M. Jean-François LEGRAND	pour voter en son nom
Mme Céline GANACHEAU	donne procuration à	M. Jean-Pierre QUERAUD	pour voter en son nom
Mme Karine HERVY			

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 10 novembre 2021 (JLM),*
- 2- *Modification du tableau des effectifs (FI),*
- 3- *Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation (FI),*
- 4- *Rapport social unique (FI),*
- 5- *Charte de télétravail et charte des usages numériques (FI),*
- 6- *Décisions modificatives n°2 – Budget Déchets (JFV),*
- 7- *Décisions modificatives n°3 – Budget Principal (JFV),*
- 8- *Admissions en non valeurs et créances éteintes (JFV),*
- 9- *Signature des marchés pour les prestations de nettoyage des bâtiments de la CC (MP),*
- 10- *Cession terrain ZA du Clos Gilles – Ste-Reine de Bretagne M. QUERAUD (JFL),*
- 11- *Cession terrain Abbaye Il Pontchâteau - M. BOLLORE (JFL),*
- 12- *Modification n°2 SCOT Nantes Saint-Nazaire (JB),*
- 13- *Redevance d'enlèvements des ordures ménagères et déchets assimilés (DP).*



- 14- Avenant convention Ouest Go (SP),
- 15- PCT - Programme actions et Programme opérationnel 2021-2022 (DF),
- 16- Participation financement assainissement collectif (PFAC) et Frais de Branchements (PFB) (PJ),
- 17- Tarifs Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC (PJ)
- 18- Tarifs Service Public d'Assainissement Collectif - SPAC (PJ),
- 19- Approbation règlement Service Public d'Assainissement Collectif - SPAC (PJ).

~~~~~

M. Philippe JOUNY est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 35 conseillers communautaires présents, 06 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Conseil communautaire peut donc délibérer.

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2021**

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2021.

#### **Délibération 2021-109 Modification du tableau des effectifs**

Sur la proposition de Monsieur le Président :

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les suppressions, créations et modifications de postes permanents à temps complets et non complets ci-dessus exposées, ainsi que les modifications de temps de travail pour certains agents communautaires.
- Approuve le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, tel qu'il résulte de ces modifications ; Autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération et à engager toutes démarches correspondantes.

#### **Délibération 2021-110 Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation**

Sur la proposition de Monsieur le Président :

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation
- Autorise M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

#### **Délibération 2021-111 Rapport social unique**

Sur la proposition de M. VIGNARD, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2020
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches correspondantes et en particulier à définir les lignes directrices de gestion en matière de politique des ressources humaines sur la base des éléments de ce RSU 2020.

#### **Délibération 2021-112 Chartes de télétravail et des usages numériques et des systèmes d'information**

Sur la proposition de Monsieur le Président :

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la charte de télétravail à titre expérimental telle qu'annexée à la présente délibération,
- Approuve la charte des usages numériques et des systèmes d'information telle qu'annexée à la présente délibération, charte qui sera annexée à la charte de télétravail et au règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois,

Autorise M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

**Délibération 2021-113 Décision modificative N° 2 - Budget Déchets**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de modifier les inscriptions et crédits budgétaires suivants :

**SECTION de FONCTIONNEMENT – RECETTES**

| <u>MONTANT</u> | <u>A INSCRIRE AU</u> |
|----------------|----------------------|
| + 2.000,00 €   | 777/042              |
| + 15.711,00 €  | 7588/75              |

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

| <u>MONTANT</u> | <u>A INSCRIRE AU</u> |
|----------------|----------------------|
| + 2.000,00 €   | 023/023              |
| + 15.711,00 €  | 6811/042             |

**SECTION d'INVESTISSEMENT – RECETTES**

| <u>MONTANT</u> | <u>A INSCRIRE AU</u> |
|----------------|----------------------|
| + 2.000,00 €   | 021/021              |
| + 2.699,00 €   | 28131/040/ONA        |
| + 217,00 €     | 28188/040/ONA        |
| + 12.795,00 €  | 28051/040/ONA        |

**SECTION d'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

| <u>MONTANT</u> | <u>A INSCRIRE AU</u> |
|----------------|----------------------|
| + 2.000,00 €   | 13912/040/ONA        |
| + 15.711,00 €  | 2182/21/202101       |

**MONTANT A PRELEVER AU POUR IMPUTER AU**

|            |                |                |
|------------|----------------|----------------|
| 2.500,00 € | 2051/20/ONA    | 2051/20/202101 |
| 1.000,00 € | 2183/21/202101 | 2051/20/202101 |

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - IMPUTATION | DEPENSES             | RECETTES             | SECTION DE FONCTIONNEMENT - IMPUTATION |
|----------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------------------------|
| 023/023                                | + 2.000,00 €         | + 2.000,00 €         | 777/042                                |
| 6811/042                               | + 15.711,00 €        | + 15.711,00 €        | 7588/75                                |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>+ 17.711,00 €</b> | <b>+ 17.711,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                           |

| SECTION D'INVESTISSEMENT - IMPUTATION | DEPENSES             | RECETTES             | SECTION D'INVESTISSEMENT - IMPUTATION |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------------------|
| 13912/040/ONA                         | + 2.000,00 €         | + 2.000,00 €         | 021/021                               |
| 2182/21/202101                        | + 15.711,00 €        | + 2.699,00 €         | 28131/040/ONA                         |
| 2051/20/ONA                           | - 2.500,00 €         | + 217,00 €           | 28188/040/ONA                         |
| 2183/21/202101                        | - 1.000,00 €         | + 12.795,00 €        | 28051/040/ONA                         |
| 2051/20/202101                        | + 3.500,00 €         |                      |                                       |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>+ 17.711,00 €</b> | <b>+ 17.711,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                          |

- autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

**Délibération 2021-114 Décision modificative N° 3 - Budget Principal**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de modifier les inscriptions et crédits budgétaires suivants :

| <b>SECTION de FONCTIONNEMENT – RECETTES</b> |                      |
|---------------------------------------------|----------------------|
| <b>MONTANT</b>                              | <b>A INSCRIRE AU</b> |
| + 61.740,00 €                               | 7472/74/820          |
| + 66.360,00 €                               | 74741/74/820         |
| + 42.000,00 €                               | 6419/013/01          |
| + 30.000,00 €                               | 722/042/01           |

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b> |                      |
|---------------------------------------------|----------------------|
| <b>MONTANT</b>                              | <b>A INSCRIRE AU</b> |
| + 170.100,00 €                              | 65548/65/820         |
| + 30.000,00 €                               | 023/023/01           |

| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b> |                      |                        |
|--------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| <b>MONTANT</b>                             | <b>A PRELEVER AU</b> | <b>POUR IMPUTER AU</b> |
| 5.794,00 €                                 | 2313/041/01          | 21318/041/01           |

| <b>MONTANT</b> | <b>A INSCRIE AU</b> |
|----------------|---------------------|
| + 30.000,00 €  | 021/021/01          |

| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b> |                      |                        |
|--------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| <b>MONTANT</b>                             | <b>A PRELEVER AU</b> | <b>POUR IMPUTER AU</b> |
| 5.794,00 €                                 | 21318/041/01         | 2313/041/01            |

| <b>MONTANT</b> | <b>A INSCRIRE AU</b> |
|----------------|----------------------|
| + 30.000,00 €  | 2313/040/01          |

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - IMPUTATION | DEPENSES              | RECETTES              | SECTION DE FONCTIONNEMENT - IMPUTATION |
|----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------------|
| 65548/65/820                           | + 170.100,00 €        | + 42.000,00 €         | 6419/013/01                            |
| 023/023/01                             | + 30.000,00 €         | + 61.740,00 €         | 7472/74/820                            |
|                                        |                       | + 66.360,00 €         | 74741/74/820                           |
|                                        |                       | + 30.000,00 €         | 722/042/01                             |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>+ 200.100,00 €</b> | <b>+ 200.100,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                           |

| SECTION D'INVESTISSEMENT - IMPUTATION | DEPENSES             | RECETTES             | SECTION D'INVESTISSEMENT - IMPUTATION |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------------------|
| 21318/041/01                          | -5.794,00 €          | -5.794,00 €          | 2313/041/01                           |
| 2313/041/01                           | +5.794,00 €          | + 5.794,00 €         | 21318/041/01                          |
| 2313/040/01                           | + 30.000,00 €        | + 30.000,00 €        | 021/021/01                            |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>+ 30.000,00 €</b> | <b>+ 30.000,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                          |

- autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



#### **Délibération 2021-115 Admissions en non valeurs et créances éteintes**

Sur la proposition de M. VIGNARD, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable à la proposition d'admission en non-valeur des créances dont le détail est annexé à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Délibération 2021-116 Signature des marchés pour les prestations de nettoyage des bâtiments communautaires, et d'entretien des vitreries**

Sur la proposition de Monsieur le Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- se conforme à la décision de la commission d'appel d'offres du 2 décembre 2021 d'attribuer les marchés :
  - Lot n°1 : entreprise SARL IHP SERVICES (pli n°6) de REDON (35) pour un montant annuel HT de 101 567 € pour le marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire, détaillé dans le DPGF, pour la réalisation des prestations régulières de nettoyage des bâtiments avec fourniture de consommables ; Les éventuelles prestations occasionnelles sollicitées par l'acheteur sont traitées par accord-cadre sans minimum et avec maximum de 30 000 € HT et donneront lieu à l'émission de bons de commande, rémunéré sur la base du bordereau des prix unitaires en fonction des quantités réellement exécutées.
  - Lot n°2 : entreprise SARL IHP SERVICES (pli n°6) de REDON (35) pour un montant annuel HT de 7 705.50 € pour le marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire, détaillé dans le DPGF, pour la réalisation des prestations de nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments de la Communauté de communes.
- Autorise le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Délibération 2021-117 Cession de terrain zone d'activités du Clos Gilles – Ste-Reine de Bretagne (Monsieur QUERAUD)**

Sur la proposition de Jean-François LEGRAND, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, (Monsieur Jean-Pierre QUERAUD ne prend pas part au vote du fait de sa position de gérant de la SCI susmentionnée et d'élu communautaire), le Conseil communautaire décide :

- De vendre le lot ci-dessus à Monsieur QUERAUD demeurant à Sainte reine de Bretagne, avec faculté de substitution en faveur d'une personne physique ou morale de son choix, moyennant le prix de 29 904 € HT (14 € HT/m<sup>2</sup>) et de 34 944,96 € TTC  
Les frais relatifs à cette cession (notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur le Président, ou cas d'empêchement un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le compromis et l'acte notarié qui lui sont attachés.

#### **Délibération 2021-118 Cession terrain Abbaye Il Pontchâteau - M. BOLLORE**

Sur la proposition de Jean-François LEGRAND, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- De vendre le lot ci-dessus à Monsieur BOLLORE, demeurant au 8, rue Clémence Royer 44100 Nantes, avec faculté de substitution en faveur d'une personne physique ou morale de son choix, moyennant le prix de 84 420 € HT (28€ HT/m<sup>2</sup>) et de de 98 319,15 € TTC  
Les frais relatifs à cette cession (notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur le Président, ou cas d'empêchement un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le compromis et l'acte notarié qui lui sont attachés.

#### **Délibération 2021-119 Projet de modification n°2 SCOT Nantes Saint-Nazaire**

Sur la proposition de Monsieur Jacques Bourdin, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de modification n°2 du SCOT Nantes/Saint-Nazaire.

**Délibération 2021-120 Redevance d'Enlèvements des Ordures Ménagères et déchets assimilés**

Après avoir entendu toutes précisions, le Conseil communautaire, à la majorité absolue, décide:

- de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme précisés ci-dessus à compter de l'année 2022 ;
- d'autoriser M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

**Délibération 2021-121 Avenant convention ouest go**

Sur la proposition de Monsieur Stéphane POILVE, le Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service OuestGO

**Délibération 2021-122 Plan Culturel de Territoire (PCT) -Programme actions et Programme opérationnel 2021-2022**

Sur la proposition de Madame Dominique FRASLIN, Vice-présidente en charge de la Culture,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Valide le plan d'actions et le programme opérationnel assorti pour cette 3<sup>ème</sup> année du PCT
- Autorise Monsieur le Président à signer toute autre document relatif à la mise en place opérationnelle des actions et documents contractuels.

**Délibération 2021-123 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et Participation aux Frais de Branchements (PFB) 2022**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif et de la Participation aux Frais de Branchements, les modalités de facturation et les dérogations détaillées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

**Délibération 2021-124 redevances du service SPANC - 2022**

Sur la proposition de Philippe JOUNY, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Fixe les tarifs des redevances du service SPANC conformément au tableau ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Délibération 2021-125 redevance assainissement collectif (SPAC) 2022**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la tarification ci-dessus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

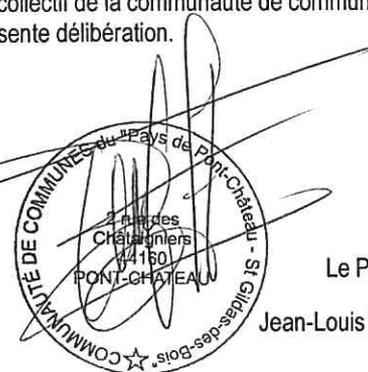
**Délibération 2021-126 Approbation du règlement du service public d'assainissement collectif (SPAC)**

Sur la proposition de Philippe JOUNY, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Adopte le règlement de service du service public d'assainissement collectif de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, tel qu'annexé à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h20.



Le Président,  
Jean-Louis MOGAN